

Avis aux Actionnaires de Pictet (la «SICAV»)

LUXEMBOURG, LE 7 FÉVRIER 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15, Avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires de la SICAV, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans le prospectus de la SICAV daté de mars 2024 (le «**Prospectus**»).

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de septembre 2023.

1. Modifications

1.1 Révision complète du Prospectus

La SICAV a été lancée le 20 septembre 1991, sous le nom de Pictet Umbrella Fund. Depuis lors, le Prospectus a fait l'objet de nombreuses mises à jour pour des questions d'ordre réglementaire, des restructurations de fonds (par exemple, nouveaux lancements de Fonds, liquidations, fusions, etc.) et/ou tout autre changement survenu en termes de caractéristiques de la SICAV. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à une révision complète du Prospectus. L'objectif du remaniement du Prospectus est d'en faciliter la compréhension par le grand public (le «**Nouveau Prospectus de Pictet**»).

La SICAV est composée de 75 compartiments («Fonds»), chacun d'entre eux ayant été lancé à différents stades de la vie de la SICAV. Au fil du temps et suite aux mises à jour multiples, la formulation entre les différentes annexes des Fonds présentait certaines divergences de style et de présentation. Avec le Nouveau Prospectus de Pictet, le Conseil d'administration vise à :

- harmoniser la présentation et le langage utilisés entre les différents Fonds;
- rendre la formulation plus accessible et compréhensible pour le grand public en rendant le prospectus plus attrayant visuellement et plus agréable à lire;
- rendre la formulation conforme aux pratiques de marché actuelles et aux réglementations locales et européennes;
- fournir plus de transparence sur la mise en place opérationnelle en incluant plus d'informations dans certaines sections ou en créant de nouvelles sections tout en garantissant la conformité réglementaire et en réduisant les coûts de traduction, comme décrit plus en détail dans l'annexe du présent avis.

En outre, en novembre 2022, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») a émis un modèle de prospectus standardisé pour les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (le «**modèle de la CSSF**»), et le Conseil d'administration a décidé de suivre le modèle de la CSSF pour permettre l'harmonisation de la présentation des annexes des Fonds et de remédier aux incohérences historiques en termes de langage et de présentation entre les Fonds.

En outre, la présentation de la politique d'investissement a été modifiée pour 1) uniformiser les informations communiquées afin d'en faciliter la lecture ainsi que pour 2) mettre en œuvre les orientations de la CSSF publiées le 3 novembre 2021 dans la version actualisée des Questions/Réponses («FAQ») clarifiant les circonstances et la mesure dans laquelle les OPCVM sont autorisés à détenir des liquidités accessoires et des dépôts bancaires ainsi que certaines orientations sur les règles de diversification applicables à ces actifs pour les fonds du marché monétaire («MMF») et les OPCVM.

Aucune modification n'a été apportée au contenu des politiques d'investissement des Fonds, à la classification SFDR, aux commissions, aux informations sur les transactions, aux profils de risque et à toute autre caractéristique existante des Fonds.

Suite à la mise en œuvre des Questions/Réponses, certaines contraintes d'investissement de certains Fonds ont été légèrement modifiées, principalement en ce qui concerne les investissements auxiliaires. Cela n'aura aucune incidence sur la manière dont les Fonds sont gérés et cela devrait apporter plus de cohérence entre les annexes des Fonds et réduire le risque d'omettre une information obligatoire sur les actifs d'un Fonds.

Enfin, les statuts de la SICAV seront modifiés à des fins de cohérence avec le Nouveau Prospectus de Pictet.

Un tableau complet reprenant les modifications par catégorie figure à l'annexe 1 du présent avis.

1.2 Pictet – Chinese Local Currency Debt et Pictet – USD Short Mid-Term Bonds («CLCD» et «USD SMTB»)

La stratégie d'investissement de CLCD et USD SMTB comprend déjà une approche ESG intégrée. Le Conseil d'administration a décidé d'intégrer davantage les critères ESG en s'efforçant de détenir des titres d'entreprises présentant des risques moindres en termes de durabilité, et de réduire au minimum la détention de titres d'entreprises présentant des risques plus élevés en matière de durabilité. A cet effet, la classification SDFR de CLCD et USD SMTB, qui est actuellement Article 6 SFDR, deviendra Article 8 SFDR – Approche à tendance positive.

Ces modifications n'affecteront que très légèrement la façon dont CLCD et USD SMTB sont gérés. Elles n'auront aucune incidence sur (i) leur univers d'investissement ni sur (ii) leur structure de commissions.

1.3 Pictet – Short-Term Money Market CHF, Pictet – Short-Term Money Market USD, Pictet – Short-Term Money Market EUR, Pictet – Short-Term Money Market GBP, Pictet – Sovereign Short-Term Money Market USD, Pictet – Sovereign Short-Term Money Market EUR (les «Fonds MMF»)

Les MMF susmentionnés utiliseront des Contrats de Prise en pension comme outil supplémentaire de gestion des liquidités en relation avec les mouvements de capitaux, c'est-à-dire les souscriptions et les rachats, dans les limites indiquées ci-dessous:

% MAXIMUM DE L'ACTIF NET	% ATTENDU DE L'ACTIF NET
100%	Entre 0% et 15%

1.4 Pictet – Short Term Emerging Corporate Bonds («STECB») et Pictet – Emerging Corporate Bonds («ECB»)

Suite à la révision des limites SFTR, STECB et ECB commenceront à utiliser les swaps de rendement total pour une gestion plus efficace du portefeuille dans les limites ci-dessous:

% MAXIMUM DE L'ACTIF NET	% ATTENDU DE L'ACTIF NET
20%	10%

1.5 Pictet – Nutrition, Pictet – Global Thematic Opportunities, Pictet – Global Sustainable Credit, Pictet – Global Megatrend Selection, Pictet – ReGeneration, Pictet – China Environmental Opportunities, Pictet – Climate Government Bonds, Pictet – Water, Pictet – Timber, Pictet – Global Environmental Opportunities, Pictet – SmartCity

La référence à l'alignement de 1% sur la taxonomie pour ces Compartiments sera supprimée en tant que données publiées; des données estimées sont désormais utilisées en lieu et place pour mesurer l'alignement sur la taxonomie verte de l'UE des investissements des Compartiments, et les engagements à hauteur de 1% ne peuvent plus être réalisés.

1.6 Pictet – EUR Short Mid-Term Bonds («EUR SMTB»)

Malgré un rendement positif depuis sa création, le Conseil d'administration considère que EUR SMTB n'aura que des possibilités limitées à l'avenir s'il ne réoriente pas sa stratégie d'investissement. Pour cette raison, le Conseil d'administration a décidé de modifier la politique d'investissement de EUR SMTB en passant d'un portefeuille composé d'obligations d'État et d'obligations d'entreprises de qualité *investment grade* à un portefeuille principalement composé d'un ensemble diversifié de titres libellés en euros de qualité *investment grade* et à haut rendement (avec la possibilité d'avoir également des obligations d'État et des liquidités lorsque cela est jugé approprié), comme décrit dans l'annexe 2.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de rebaptiser EUR SMTB *Pictet – EUR Income Opportunities* afin de s'aligner sur la nouvelle stratégie d'investissement.

Afin de garantir un processus de réorientation en souplesse, les gestionnaires d'investissement peuvent rééquilibrer le portefeuille de EUR SMTB dans le but d'aligner les investissements de EUR SMTB sur son objectif d'investissement révisé au cours de la période de rééquilibrage, qui est estimée à une période pouvant aller jusqu'à cinq jours (dans des conditions de négociation normales), immédiatement après la Date d'entrée en vigueur (la «Période de rééquilibrage»). Les frais de transaction (frais de courtage, droits de timbre, taxes, commission du dépositaire et frais payés aux bourses) qui peuvent survenir dans le cadre de l'exercice de réaffectation pendant la Période de rééquilibrage seront supportés par le Fonds.

Les commissions indiquées dans l'annexe EUR SMTB demeurent inchangées.

1.7 Pictet – Quest Emerging Sustainable Equities («QESE»)

La démondialisation et l'instabilité géopolitique remettent en question les allocations des investisseurs plus que cela n'a jamais été le cas au cours des cinquante dernières années. Suite à une analyse, il semble que les marchés émergents soient une zone de risque d'investissement accru à court terme. Partant, le Conseil d'administration cherche à diversifier QESE en élargissant l'univers d'investissement afin d'intégrer à la fois du revenu fixe et des actions mondiales comme décrit dans l'annexe 3.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de rebaptiser *QUESE Pictet – Global Multi Asset Themes* afin de s'aligner sur la nouvelle stratégie d'investissement.

En outre, en sus de la réorganisation interne des équipes d'investissement, Pictet Asset Management SA sera remplacée par Pictet Asset Management (Hong Kong) Limited.

Afin de garantir un processus de réorientation en souplesse, les gestionnaires d'investissement peuvent rééquilibrer le portefeuille de QESE dans le but d'aligner les investissements de QESE sur son objectif d'investissement révisé au cours de la période de rééquilibrage, qui est estimée à une période pouvant aller jusqu'à cinq jours (dans des conditions de négociation normales), immédiatement après la Date d'entrée en vigueur (la «**Période de rééquilibrage**»). Les frais de transaction (frais de courtage, droits de timbre, taxes, commission du dépositaire et frais payés aux bourses) qui peuvent survenir dans le cadre de l'exercice de réaffectation pendant la Période de rééquilibrage seront supportés par le Fonds.

1.8 Modification du cycle de règlement et du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire

Suite à la décision de certains marchés de raccourcir leurs cycles de règlement des titres à T+1, le cycle de règlement (moment du paiement des souscriptions et des rachats) de certains Compartiments sera modifié comme décrit dans l'annexe 4.

En outre, le Jour de calcul de la valeur nette d'inventaire sera modifié pour certains de ces Compartiments.

La modification du cycle de règlement et du Jour de calcul de la valeur nette d'inventaire aura lieu à partir du Jour d'évaluation du 28 mai 2024.

2. Date d'entrée en vigueur

A l'exception des modifications prévues au paragraphe 1.8, les modifications susmentionnées entreront en vigueur le 21 mars 2024, soit six semaines après la date du présent avis.

3. Droits

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les changements communiqués ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais conformément aux dispositions du Prospectus avant le 20 mars 2024.

Le dernier prospectus est disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social du Fonds.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse


Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt

Annexe 1

NOUVEAU PROSPECTUS DE PICTET

Section	Sous-section	Paragraphe	Commentaires
LA SICAV			Cette section est un résumé des informations sociales de la SICAV et des principaux prestataires de services.
MESSAGE DESTINÉS AUX INVESTISSEURS POTENTIELS			Cette section fournit des informations sur qui peut investir dans la SICAV, sur le fait que le fonds n'est pas enregistré aux États-Unis et sur les principales informations concernant le Conseil d'administration et les prestataires de services.
		Tous les investissements impliquent des risques	Cette section décrit les risques qu'implique un investissement dans la SICAV. Le texte du présent prospectus de Pictet (le «Prospectus») a été modifié de manière à être conforme au modèle de prospectus de la CSSF publié par la CSSF le 3 novembre 2022 (le «modèle de la CSSF»), qui est plus clair et plus complet.
		Qui peut investir dans les Fonds	Cette section précise que la SICAV n'est pas enregistrée aux Etats-Unis. La formulation est plus courte mais ne comporte pas de changement majeur par rapport au Prospectus.
		Prospectus et autres documents du Fonds	Formulation modifiée afin d'être conforme au modèle de la CSSF qui est plus complet.
DESCRIPTIONS DE LA SICAV			Cette section fournit des informations générales sur la SICAV et les Fonds. A des fins de clarification, la formulation décrivant la SICAV et le Fonds a été modifiée afin d'être conforme au modèle de la CSSF.
SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUES		Fonction permanente de Gestion des risques	Nouvelle section afin d'être conforme au modèle de la CSSF.
		Politique de Gestion des risques	Nouvelle section à des fins de clarification.
		Approches de Suivi des risques	La section a été réorganisée mais elle est conforme au Prospectus et au modèle de la CSSF.
		Effet de levier	La section a été modifiée et est plus détaillée à des fins de clarification.

	<p>Risques d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de concentration - Risque de contrepartie & risque de garantie - Risque de crédit - Risque de marché - Risque de liquidité - Risques liés aux techniques - Risques liés aux valeurs mobilières - Risques liés aux marchés d'investissement - Risques liés à la durabilité et à l'ESG 	<p>Les descriptions des risques sont organisées en deux sections et sous-sections correspondantes.</p> <p>Les descriptions des risques ne correspondent pas systématiquement au langage du modèle de la CSSF et ont été améliorées par rapport aux dispositions du Prospectus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques d'investissement: En plus des descriptions classiques des risques d'investissement (risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, etc.), cette section décrit les risques liés à l'utilisation de titres et de marchés d'investissement présentant un profil de risque complexe, ainsi que les risques liés à l'utilisation de produits dérivés et de techniques de GEP. Les risques liés à la durabilité et à l'ESG sont également présentés dans cette section.
	<p>Risques associés à l'investissement collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de conformité - Risque de garde - Risque de catastrophe - Risque de liquidation de Fonds - Risque lié aux fonds d'investissement - Risque de gestion - Risque juridique - Risque opérationnel - Risque politique - Risque de règlement - Risque fiscal - Risque de négociation 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques associés à l'investissement collectif (tels que les risques de conformité, de garde, de catastrophe, juridique, etc.)
<p>APPROCHES D'INTÉGRATION ESG ET</p>	<p>Politique d'investissement responsable</p> <hr/> <p>Règlement SFDR</p>	<p>Aucun changement – cette section présente (i) un résumé de la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management, (ii) le traitement des</p>

D'INVESTISSEMENT DURABLE	Taxonomie	incidences négatives par la Société de Gestion, (iii) un résumé du règlement sur la Taxonomie.
POUVOIRS ET RESTRICTIONS GÉNÉRAUX EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	Investissements autorisés	Cette section décrit les restrictions d'investissement énoncées dans la loi du 17 décembre 2010. Formulation modifiée afin de reproduire la formulation du modèle de la CSSF.
	Investissements non autorisés	
	Restrictions d'investissement	
	Fonds maîtres-nourriciers	
COMMENT LES FONDS UTILISENT LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET LES TECHNIQUES	Cadre juridique et réglementaire	Cette section décrit l'utilisation des instruments dérivés et les techniques employées. Elle a été réorganisée mais ne comporte aucun changement important par rapport au Prospectus. Certaines sections du modèle de la CSSF ont été incluses à des fins de clarification.
	Utilisation des instruments dérivés	
	Utilisation des techniques	
	Contreparties aux instruments dérivés et techniques	
	Politiques en matière de garanties	
	Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques	
DISPOSITIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE		Cette section décrit les règles spécifiques applicables aux fonds du marché monétaire. Aucun changement n'a été apporté à la formulation du Prospectus.
INVESTIR DANS LES FONDS	Classes d'actions	Formulation légèrement modifiée à des fins de clarification. La formulation est similaire à celle du Prospectus de Pictet et au modèle de la CSSF.

		<p>Les caractéristiques des classes d'actions existantes sont présentées dans un tableau à des fins de clarification. La classe d'actions MG a été supprimée parce qu'elle n'est plus utilisée.</p> <p>Les classes d'actions JS et IS ont été supprimées en tant que type de classe d'actions étant donné que S a été ajoutée à des fins de commission de dilution et sera expliquée à un stade ultérieur.</p>
	Renoncement à l'investissement minimum	A des fins de clarification, la possibilité de renoncer au montant d'investissement minimum a été confiée à la Société de Gestion pour toutes les classes d'actions. A ce jour, ce pouvoir est conféré à la Société de Gestion soit par le Prospectus (Actions A), soit par délégation du Conseil d'administration (autres classes d'Actions).
	Commissions de souscription, de rachat et de conversion	<p>Une section consacrée aux commissions de souscription, de rachat et de conversion a été ajoutée afin de clarifier la façon dont ces commissions sont facturées.</p> <p>Des clarifications ont été ajoutées en ce qui concerne les mesures qui peuvent être prises lorsque l'investisseur ne paie pas, et concernant la procédure d'ouverture de compte et l'obligation pour la direction de s'assurer que des liquidités suffisantes ont été prévues pour le remboursement.</p>
	Commissions	
	Devise	
	Compléments de désignation des Classes d'Actions	<p>Formulation similaire à celle du Prospectus.</p> <p>En plus de la formulation actuelle du Prospectus, une section dédiée au code de devise a été ajoutée afin d'expliquer l'ajout de la lettre de la devise aux classes d'Actions.</p>
	Emission et participation	<p>Formes d'émission des actions</p> <p>Formulation modifiée afin de clarifier que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions sont émises sous forme nominative uniquement; - les fractions d'actions ne donnent droit à aucun droit de vote; - certaines plateformes électroniques peuvent ne pas traiter les fractions d'actions.
	Investissement par l'intermédiaire d'un mandataire versus directement dans la SICAV	Formulation modifiée à des fins de simplification.

	Politique de distribution	Pas de changement important par rapport au Prospectus. Toutefois, la section a été complétée par quelques clarifications et divisée en deux sous-sections (distribution et capitalisation à des fins de clarification).	
	Cotation des actions	Pas de changement important par rapport au Prospectus. Formulation plus courte.	
	Achat, conversion et rachat d'Actions	Ce paragraphe précise que la description de l'achat, de la conversion et du rachat d'actions ne s'applique qu'aux investisseurs qui investissent par le biais d'intermédiaires financiers ou directement.	
	Informations concernant toutes les opérations à l'exception des transferts	Placement de demandes	La formulation a été modifiée afin de clarifier et de détailler le processus commun applicable aux souscriptions, rachats et conversions
		Jours ouvrables, heures limites et calendrier de traitement	
		Détermination du prix	La formulation a été modifiée pour fusionner le calcul de tous les prix de transaction. La détermination du prix est plus détaillée à des fins de clarification.
		Règlement	Le même que dans le Prospectus.
		Devises	Il est précisé que le conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'administration ») ou la Société de Gestion peuvent prendre des mesures lorsque l'investisseur ne paie pas ou lorsque les transactions dans le Fonds sont suspendues. Avertissement ajouté, pour les investisseurs, que les paiements ne sont acceptés que dans les devises des classes d'actions, à l'exception des devises sans livraison.
		Retards ou défauts de paiement aux Actionnaires	Une nouvelle section a été ajoutée pour préciser que les versements de dividendes ou de produits peuvent être retardés pour des raisons de liquidité.
	Achat d'actions	Nouvelle formulation expliquant la procédure pour soumettre une demande de souscription d'actions.	
	Rachat d'actions	Nouvelle formulation expliquant la procédure de paiement d'un rachat.	

	Conversion d'actions	Les règles permettant la conversion d'actions et les droits du Conseil d'administration sont similaires à ceux du Prospectus. La formulation a été complétée afin d'expliquer que la conversion correspond à deux transactions séparées (rachat et souscription). La conversion à une VNI inconnue par action est tirée du modèle de la CSSF.
	Transfert d'actions	Une nouvelle section a été ajoutée afin de préciser que les investisseurs peuvent transférer leurs actions moyennant le respect de certaines conditions.
COMMISSIONS ET FRAIS DES FONDS	Frais inclus dans les commissions indiquées dans les «Descriptions des Fonds»	La présentation des commissions de gestion, de service et de dépositaire a été modifiée à des fins de clarification.
	Commissions liées aux résultats	Même formulation que celle du Prospectus. La description a été divisée en trois sous-sections afin de faciliter la lecture.
	Frais non inclus dans les commissions indiquées dans les «Descriptions des Fonds»	Nouvelle présentation de la publication des commissions afin de suivre les orientations de l'AEMF sur les coûts indus, et clarification en ce qui concerne: <ul style="list-style-type: none"> - les frais de transaction; - les commissions versées aux directeurs indépendants; - tout coût fonctionnel extraordinaire ou autre charge imprévue; - les coûts réglementaires.
NOTRE MÉTHODE DE CALCUL DE LA VNI	Calendrier et formule	La section a été raccourcie afin de se concentrer sur les principales informations sur le calcul de la VNI. La partie relative à l'incidence sur les actions de distribution est communiquée.
	Valorisation des actifs	La formulation a été raccourcie à des fins de clarification et tous les types d'actifs ont été couverts.

	Méthodologies de valorisation	La possibilité de désigner un expert indépendant a été ajoutée à celle de déterminer les différentes méthodes de valorisation.	
	Mécanismes de Swing pricing/spread et commission de dilution	Mécanismes de Swing pricing/spread	L'explication d'un mécanisme de swing pricing a été modifiée à des fins de clarification. Plus de 60% du prospectus ont été conservés à cet égard. N'est pas en contradiction avec le modèle de la CSSF.
		Commission de dilution	La description du mécanisme de commission de dilution a été modifiée à des fins de clarification mais ne comporte pas de changements majeurs. N'est pas en contradiction avec le modèle de la CSSF.
FISCALITÉ	Fiscalité de la SICAV et des Fonds		Le paragraphe relatif aux distributions et aux produits de la liquidation a été retiré de la section «Fiscalité des investisseurs» pour être réinséré ici, conformément au modèle de la CSSF.
	Taxe d'abonnement luxembourgeoise		La section relative à la taxe d'abonnement a été simplifiée afin de ne mentionner que les taux réduits pour les classes d'actions dédiées aux investisseurs institutionnels et pour les fonds du marché monétaire. Les autres spécificités relatives à la taxe d'abonnement sont décrites directement dans les annexes des fonds concernés. Toute la section relative aux taux réduits «ESG» a été retirée du prospectus suite à une décision interne de ne pas profiter de cette option.
	Fiscalité des investissements		Décrite plus largement que dans le modèle de la CSSF (9.5 Considérations fiscales spécifiques au pays).
	Fiscalité des investisseurs		Intégration de la clarification selon laquelle le traitement fiscal peut varier en fonction du type d'investisseur, et intégration du paragraphe sur l'absence d'incidence fiscale luxembourgeoise pour les investisseurs qui ne sont pas résidents du Grand-Duché, afin de s'aligner sur le modèle de la CSSF.
	Loi allemande sur la fiscalité des investissements (2018)		Pas de changement majeur.
	Conventions fiscales internationales		Pas de changement majeur.
	Norme commune de déclaration (NCD)		Même formulation que dans le Prospectus.

	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) des Etats-Unis	Même formulation que dans le Prospectus.	
MESURES DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS INCORRECTS ET ILLÉGAUX	Blanchiment de capitaux, terrorisme et fraude	Même formulation que dans le Prospectus. Le seul changement est que la formulation du Registre des bénéficiaires effectifs a été partiellement reprise du modèle de la CSSF.	
	Market timing et late trading	Pour le market timing et le late trading, la formulation a été alignée sur le modèle de la CSSF, avec un ajustement mineur pour inclure les droits, pour la SICAV et l'administrateur central, de prendre les mesures appropriées.	
DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL		La section a été divisée en différentes sections à des fins de clarification mais elle ne comporte pas de changement majeur.	
DROITS DE LA SICAV RELATIFS AUX ACTIONS		Cette section clarifie les différentes actions qui peuvent être prises par le Conseil d'administration, telles que le rejet d'un ordre, l'acceptation d'une souscription en nature, la déclaration de dividendes exceptionnels, le <i>soft close</i> , le <i>hard close</i> , les mesures à l'encontre des investisseurs non éligibles, la suspension de la VNI.	
	Droits relatifs aux Actions et aux demandes d'opérations	Rejet ou annulation de toute demande d'ouverture de compte ou d'achat, d'échange ou de transfert d'Actions	Le droit pour le Conseil d'administration de refuser toute souscription a été complété par le même droit pour l'échange ou le transfert d'actions.
		Déclaration de dividendes exceptionnels	Le droit de distribuer un dividende intérimaire a été complété par le droit, pour le Conseil d'administration, de changer la méthode de calcul du dividende.
		Acceptation de titres en paiement d'Actions ou paiement de rachats d'Actions avec des titres (paiements en nature).	La souscription ou le rachat en nature ont été clarifiés et davantage de détails ont été insérés pour clarifier la façon dont cela fonctionne dans la pratique.

		Report de l'exécution de tout ordre de rachat en cas de volume important de rachats	Nouvelle formulation tirée du modèle de la CSSF qui permet le report du paiement du rachat jusqu'à ce que les actifs soient vendus.
		Mise en œuvre de procédures spéciales en cas de pic de demandes de conversion ou de vente.	A des fins de clarification, la formulation a été remplacée par la formulation du modèle de la CSSF.
		Prolongement de la période de paiement du produit des rachats	Nouvelle formulation tirée du modèle de la CSSF qui permet le report du paiement du rachat jusqu'au rapatriement du produit dans certaines circonstances, sans dépasser dix jours ouvrables.
	Droits liés au compte et à la propriété	Soft close ou hard close d'un Fonds ou d'une Classe d'Actions à tout investissement ultérieur	Clarification et introduction des concepts <i>soft close</i> et <i>hard close</i>
		Prise de mesures appropriées pour empêcher ou remédier à la détention d'Actions par un investisseur qui ne remplit pas les conditions de détention requises ou dont la détention pourrait	Outre la possibilité pour le Conseil d'administration de racheter ou de convertir des actions en cas d'inéligibilité, la possibilité de faire de même lorsque l'investisseur ne fournit pas les documents demandés ou lorsque le Conseil d'administration estime que cela serait préjudiciable aux Actionnaires a été ajoutée. Le modèle de la CSSF prévoit une situation similaire pour le rachat obligatoire ou la conversion. Conformément au modèle de la CSSF, il est précisé que le Fonds/le Conseil d'administration et la Société de Gestion ne seront pas responsables en cas de rachats obligatoires.

		être préjudiciable à la SICAV ou à ses Actionnaires	
		Suspension du droit de vote de tout Actionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations	La formulation est plus courte mais la procédure reste la même.
	Droits relatifs à la suspension de la négociation	Suspension temporaire du calcul de la VNI ou des transactions sur les Actions d'un Fonds.	La formulation du modèle de la CSSF a été utilisée pour clarifier les circonstances dans lesquelles le calcul de la VNI peut être suspendu.
		Calcul d'une nouvelle VNI et traitement des transactions à cette nouvelle VNI.	La possibilité de calculer une nouvelle VNI en cas de changement important du prix de marché a été ajoutée.
		Calcul ou non d'une VNI non utilisée à des fins de traitement des transactions.	La formulation est similaire à celle du Prospectus. Elle est publiée dans le corps du Prospectus et non plus au niveau de chaque fonds.
OBLIGATIONS DES ACTIONNAIRES	<p>Cette section clarifie les obligations des Actionnaires telles que lire les PRIIP/OPCVM DIC(I), vérifier l'éligibilité aux Actions. Les informations contenues dans cette section ne sont pas neuves, à l'exception de l'obligation d'informer la Société de Gestion de tout changement concernant les informations fournies par les Actionnaires.</p> <p>Toutefois, par rapport au Prospectus, toutes les informations principales concernant les Actionnaires sont concentrées dans la même section.</p>		
	Connaître et respecter toutes les règles et	La formulation est similaire à celle du Prospectus.	

	réglementations applicables	
	Lire les informations avant d'investir	Les rapports semestriels et annuel ont été ajoutés comme documents à lire en plus du DIC, conformément au modèle de la CSSF.
	Vérifier leur admissibilité aux Classes d'Actions	La formulation est similaire à celle du Prospectus.
	Notifier les changements d'informations	Clarification des rôles et responsabilités des Actionnaires. Ajout de l'obligation d'informer la Société de Gestion de tout changement concernant les informations fournies par les Actionnaires.
	Informer la Société de gestion des changements de circonstances qui pourraient affecter l'éligibilité à la détention d'Actions	Clarification des rôles et responsabilités des Actionnaires. Ajout de l'obligation d'informer la Société de Gestion de tout changement concernant les critères d'éligibilité des investisseurs.
AVIS ET PUBLICATIONS	Cette section englobe tous les documents et informations qui seront fournis aux investisseurs et la manière dont ils seront communiqués. Aucun changement important par rapport au Prospectus et aucune différence avec le modèle de la CSSF.	
	Avis et publications	La formulation a été modifiée pour simplifier la présentation aux investisseurs des documents disponibles, mais aucun changement n'a été apporté en ce qui concerne les documents disponibles. La façon dont les documents sont mis à la disposition des investisseurs est également précisée. Elle couvre les mêmes informations que dans le modèle de la CSSF, section 18.3 Informations et documents mis à la disposition des investisseurs.

GOUVERNANCE ET GESTION	Réclamations et litiges	La formulation proposée est plus détaillée que celle du Prospectus pour expliquer aux investisseurs la procédure de traitement des réclamations en fonction de leur pays d'origine. Elle précise également la date d'expiration des réclamations.	
	Le Conseil d'administration	La formulation est similaire à celle du Prospectus. La référence au Pooling a été supprimée parce qu'il n'est plus utilisé.	
	Assemblées d'Actionnaires et votes	La formulation actuelle a été modifiée à des fins de clarification mais aucun changement n'a été apporté au contenu.	
	Droits des Actionnaires qui investissent par le biais d'un Intermédiaire	Cette section est nouvelle et n'existe pas dans le modèle de la CSSF. Étant donné que les investissements dans Pictet sont principalement réalisés par le biais de structures intermédiaires, il a été jugé utile d'informer les investisseurs de leurs droits dans un tel cas.	
	Liquidation ou fusion	Liquidation d'un Fonds	La formulation actuelle a été modifiée: <ul style="list-style-type: none"> - le seuil de 15 millions a été remplacé par la phrase suivante du modèle de la CSSF: <i>la VNI d'un Fonds a baissé au niveau minimum, ou n'a pas atteint le niveau minimum permettant à ce Fonds d'être géré de manière efficace</i> - afin d'ajouter des circonstances supplémentaires (fonds nourriciers et circonstances politiques) dans lesquelles la liquidation d'un Fonds peut être demandée; - afin d'expliquer le mécanisme opérationnel pour éviter tout doute de la part des investisseurs ou des prestataires de services en fonction d'une situation rencontrée.
Liquidation de la SICAV		La formulation a été modifiée afin de clarifier les deux cas où la SICAV peut être liquidée et de préciser le quorum applicable.	

		Fusion ou scission d'un Fonds	La formulation actuelle a été légèrement modifiée à des fins de clarification.
		Fusion/liquidation de Classes d'Actions	La formulation est similaire à celle du Prospectus.
		Fusion de la SICAV	Le droit à un préavis d'un mois a été ajouté à des fins de clarification.
	La Société de Gestion		Un paragraphe a été ajouté afin de décrire brièvement les obligations de la Société de Gestion.
	Politiques	Conflit d'intérêts	Le Prospectus contient seulement une référence à la politique de conflits d'intérêts. Une section spécifique relative aux conflits d'intérêts conformément au modèle de la CSSF a été ajoutée et fournit des informations générales sur l'obligation du Conseil d'administration, de la Société de Gestion, des délégués et du Dépositaire en matière de conflits d'intérêts.
		Politique de rémunération	La formulation a été raccourcie afin de faciliter la compréhension.
	Conformité avec le règlement sur les indices de référence	La formulation a été modifiée afin de reproduire celle du modèle de la CSSF à des fins de clarification.	
AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES	Banque dépositaire	- Aucun changement	
	Agent administratif central, de domiciliation, de registre, de transfert et payeur	La formulation du Prospectus a été conservée mais réorganisée légèrement.	

	Gestionnaires d'investissement	L'approche visant à communiquer les noms des gestionnaires d'investissement a été remplacée par l'énumération de tous les Gestionnaires d'investissement désignés par la SICAV dans cette section. Le Gestionnaire d'investissement de chaque Fonds n'est cependant pas communiqué dans l'annexe concernée mais sur le site web de Pictet. Toute entité de Pictet qui ne figure pas dans cette section ne peut être désignée par le Conseil d'administration pour gérer un Fonds sans l'accord préalable de la CSSF et sans la modification du Prospectus. Toutefois, toute entité de Pictet figurant dans cette section peut être désignée par le Conseil d'administration comme gestionnaire d'un Fonds sans l'accord préalable de la CSSF et sans la modification du Prospectus. Ceci ne s'applique pas aux gestionnaires externes qui seraient désignés par le Conseil d'administration.
	Agent de prêt de titres	Aucun changement
	Distributeurs et agents	La formulation a été raccourcie afin de faciliter la compréhension.
	Représentants locaux et agents payeurs / des facilités	Nouvelle section ajoutée à des fins de transparence.
	Réviseur d'entreprises	Aucun changement
	Conseiller juridique	Aucun changement
TERMES AYANT UNE SIGNIFICATION SPÉCIFIQUE		Plusieurs nouveaux termes ont été introduits et définis
INTERPRÉTATION DU PRÉSENT PROSPECTUS		Même formulation que dans le Prospectus

INFORMATIONS RELATIVES AUX INDICES MSCI		Même formulation que dans le Prospectus.
---	--	--

DESCRIPTIONS DU FONDS

Note: La présentation du Fonds suit la section du modèle de la CSSF.

Description	Revenu fixe	Actions	Indiciels	Multi-actifs	MMF
Informations générales	Ce paragraphe contient les mêmes informations relatives à l'investissement principal.				
Objectif d'investissement	La formulation est tirée de la formulation des PRIIP/OPCVM DIC(I)				
Politique d'investissement	<p>La présentation de la politique d'investissement a été modifiée afin d'uniformiser les informations communiquées et d'en faciliter la lecture, ainsi que pour mettre en œuvre la position de la CSSF sur la communication des actifs éligibles.</p> <p>L'utilisation d'un tableau signifie que ces deux objectifs ont été rencontrés.</p> <p>Aucun changement n'a été apporté aux principaux investissements des Fonds, mais l'utilisation du terme «principalement» a été supprimée, seuls les concepts «essentiellement» et «2/3» ont été conservés.</p> <p>Les limites d'investissement ont été légèrement ajustées afin de mieux uniformiser les limites au sein des Fonds de la même classe d'actifs. Certaines limites peuvent s'écarter de ces normes en prenant en compte les spécificités des stratégies (par exemple: Pictet - EUR High Yield a une limite de 10% pour les titres en difficulté ou en défaut, tandis que la majorité des Fonds à revenu fixe ont une limite de 5%).»</p> <p>- Type d'Instruments -: les annexes ont été modifiées afin de créer une norme par stratégie fondée sur ce qui est publié dans la présente politique d'investissement.</p> <p>Les contraintes des investissements auxiliaires ont été modifiées afin de les uniformiser comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ABS/MBS et 144 A: ces types d'actifs n'ont pas été pris en compte de manière cohérente pour l'instant. Ils ont été inclus systématiquement dans des Fonds ayant une stratégie actions et revenu fixe. ○ Obligations CoCo et convertibles: la contrainte a été uniformisée. Pour les Fonds qui ne sont pas soumis à cette contrainte, il est proposé de limiter l'investissement dans ces actifs à 10% ○ Des SPAC ont été ajoutés à des fonds Actions alors que le Compartiment ne les mentionnait pas; ○ Des limites d'exposition aux marchés émergents ont été ajoutées à certains Fonds; 				

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des ADR/GDR/EDR ont été ajoutés à certains anciens Fonds qui ne les mentionnaient pas alors qu'ils en disposaient déjà. - Concentration et zone géographique d'investissement - La formulation est similaire à celle des annexes du présent Prospectus. Toutefois, lorsqu'il n'y a pas d'informations spécifiques sur la concentration, deux paragraphes ont été fusionnés en un seul. - Restriction fiscale sur les investissements en Allemagne – même formulation que celle du Prospectus - Swing pricing/taux d'ajustement de spread - Même formulation que dans le Prospectus
Profil d'investissement	Aucun changement. Même formulation que dans le Prospectus.
Utilisation d'instruments financiers dérivés, techniques de GEP, SRT	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments financiers dérivés – Aucun changement. Même formulation pour tous les Fonds: <i>«Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez la rubrique «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques»»</i> - GEP – Aucun changement. A l'heure actuelle, aucun des Fonds n'utilise de Contrats de Mise en pension et de Prise en pension. Certains d'entre eux ont recours aux Prêts de titres, auquel cas la formulation suivante est utilisée: <i>«Utilisation de Contrats de Prêt de titres afin de réduire les coûts et/ou d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques de GEP». Pas d'utilisation de Contrats de Mise en pension et de Prise en pension.»</i> - SRT – L'utilisation de SRT a été autorisée pour 3 Fonds dans les limites du maximum permis. Si le Fonds affiche un niveau d'utilisation attendu, la formulation suivante est mentionnée: <i>«Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques»</i>. Autrement, il est juste indiqué <i>«Pas d'utilisation de Swaps de rendement total»</i>. <i>PICTET – SHORT TERM EMERGING CORPORATE BONDS</i> <i>PICTET – EMERGING CORPORATE BONDS</i> <i>PICTET – EUR CORPORATE BONDS</i>
Gestionnaire d'investissement	Il a été décidé de supprimer le gestionnaire d'investissement des annexes et de le renseigner sur le site web de la société.
Indice de référence utilisé	La formulation a été clarifiée en mentionnant le nom de l'indice de référence utilisé, le fait qu'il ne prend pas / prend en compte les facteurs ESG (pour les Fonds article 8 et article 9 seulement), le fait que le Fonds est géré activement et le degré de flexibilité.

Profil de risque	Tous les Profils de risque ont été revus à des fins de clarification.
Approche d'exposition globale	Même formulation que dans le Prospectus.
Effet de levier	Même formulation que dans le Prospectus.
Classes d'Actions, commissions et charges	Même formulation que dans le Prospectus.
Devise du Fonds	Même formulation que dans le Prospectus.
Renseignements sur les transactions	Même formulation que dans le Prospectus mais présentée sous forme de tableau.
Classification SFDR	Aucun changement: <ul style="list-style-type: none"> - Pour les Fonds article 6: n'indique que «Article 6» - Pour les Fonds article 8 et article 9: La formulation SFDR est plus courte pour faire référence aux PCD

Normes par stratégie

Type d'instruments*	Revenu fixe	Actions	Indiciels	Multi-actifs	MMF
Titres de créance & titres similaires	100%***	10%	5%	100%***	100%
Obligations <i>investment grade</i>	100%***	10%	0%	100%***	100%
Obligations à haut rendement / inférieures à <i>investment grade</i>	49%	10%	0%	49%	0%

Titres en défaut et en difficulté	5%	0%	0%	10%	0%
Obligations convertibles (hors obligations CoCo)	20%	10%	5%	20%	0%
Obligations convertibles conditionnelles (Obligations CoCo)	20%	10%	0%	20%	0%
Titres de créance 144A	100%***	10%	0%	30%	30%
ABS/MBS	20%	0%	0%	20%	0%
Titres à revenu fixe conformes à la charia (sukuk)	20%	0%	0%	10%	20%
Titres de participation & titres similaires	10%	100%***	100%***	100%***	0%
Actions	10%	100%***	100%***	100%***	0%
ADR, GDR, EDR	10%	100%***	100%***	100%***	0%
REIT à capital fixe	10%	20%	20%*	30%	0%
IPO	0%	10%	0%	10%	0%
SPAC	0%	10%	10%	10%	0%
Titres de participation 144A	10%	10%	20%	30%	0%

Liquidités & titres similaires	49%	49%	10%	49%	100%
Instruments du marché monétaire <i>A des fins de trésorerie et d'investissement.</i>	49%	49%	10%	100%***	100%
Liquidités à vue	20%**	20%**	10%**	20%**	20%**
Dépôts	49%	49%	10%	100%	100%
Autres restrictions générales					
OPCVM et/ou autres OPC à capital variable y compris d'autres Fonds de la SICAV	10%	10%	0%	10%	10%
Produits structurés avec/sans dérivés intégrés	10%	10%	0%	20%	0%
<i>Matières premières (y compris métaux précieux) et immobilier</i> <i>Limités à une exposition indirecte via des actifs autorisés</i>	0%	0%	0%	20%	0%

* Les seuils sont des maxima et non des moyennes attendues

**Cette limite peut être dépassée dans des conditions de marché extrêmes, comme exposé à la section «Restrictions d'investissement» du corps du Prospectus

*** Cette limite s'applique uniquement aux investissements directs

MODIFICATION DES STATUTS

Article	Commentaires
Article 5	La formulation du Prospectus a été reproduite à des fins de cohérence. La possibilité de scinder un fonds en deux Fonds a en outre été ajoutée.
Article 23 point C	Cet article a été modifié à des fins de cohérence et de flexibilité.
Article 24	Cet article a été supprimé dans la mesure où le pooling n'est plus utilisé.
Tous les articles (dans la mesure pertinente)	<p>Les définitions ont été mises à jour afin de garantir la cohérence avec la terminologie utilisée dans le Prospectus. Par exemple, Société a été remplacé par SICAV. Compartiment a été remplacé par Fonds.</p> <p>D'autres articles ont été modifiés à des fins de clarification et afin de garantir la cohérence avec la formulation prévue dans le Prospectus.</p>

Annexe 2

Détails des changements apportés à Pictet – EUR Short Mid-Term Bonds

	DE PICTET – EUR SHORT MID-TERM BONDS	À PICTET – EUR INCOME OPPORTUNITIES
Informations générales	Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif net en obligations à court/moyen terme avec une échéance résiduelle pour chaque placement limitée à 10 ans et en valeurs mobilières analogues libellées en EUR. La durée résiduelle moyenne (duration) du portefeuille ne dépassera toutefois pas 3 ans.	Le Fonds investit au moins 75% de son actif net dans des titres de qualité <i>investment grade</i> en EUR, des titres à haut rendement en EUR, des titres de créance d'Etat en EUR et des titres du marché monétaire en EUR, ainsi que d'autres instruments tels que des obligations convertibles libellées en EUR.
Objectif d'investissement	Augmenter la valeur de votre investissement par le revenu et la croissance de l'investissement.	Augmenter la valeur de votre investissement, principalement par un revenu ajusté du risque.
Politique d'investissement		
Titres de créance & titres similaires	100%***	100%***
Obligations <i>investment grade</i>	100%***	100%***
Obligations à haut rendement / inférieures à <i>investment grade</i>	49%	100%
Titres en défaut et en difficulté	5%	5%

Obligations convertibles (hors obligations CoCo)	20%	20%
Obligations convertibles conditionnelles (Obligations CoCo)	20%	20%
Titres de créance 144A	100%***	100%***
ABS/MBS	20%	20%
Titres à revenu fixe conformes à la charia (sukuk)	10%	10%
Titres de participation & titres similaires	10%	10%
Actions	10%	10%
ADR, GDR, EDR	10%	10%
REIT à capital fixe	10%	10%
IPO	0%	0%

SPAC	0%	0%
Titres de participation 144A	10%	10%
Liquidités & titres similaires	33%**	25%**
Instrument du marché monétaire	33%	25%
<i>A des fins de trésorerie et d'investissement</i>		
Liquidités à vue	20%**	20%**
Dépôts	33%	25%
Autres restrictions générales		
OPCVM et/ou autres OPC à capital variable y compris d'autres Fonds de la SICAV	10%	10%
Produits structurés avec/sans	10%	10%

dérivés
intégrés

Matières
premières (y
compris
métaux
précieux) et
immobilier

Limités à une
exposition
indirecte via
des actifs
autorisés

0%

0%

Concentration: Un minimum de deux tiers des actifs nets du Fonds sera libellé en EUR.

Zone géographique d'investissement: Le monde entier, y compris les Pays émergents (jusqu'à 10%).

Concentration: Un minimum de 75% des actifs nets du Fonds sera libellé en EUR.

Zone géographique d'investissement: Le monde entier, y compris les Pays émergents (jusqu'à 5%).

Profil
d'investisseur

Destiné aux investisseurs:

- > Désireux d'investir dans des titres à revenu fixe de haute qualité, à courtes et moyennes échéances, libellés en EUR;
- > Qui ont une certaine aversion au risque.

Destiné aux investisseurs:

- > Désireux d'investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe libellés en EUR et générateurs de revenus;
- > Qui ont une certaine aversion au risque.

Utilisation
d'Instruments financiers
dérivés, de
Techniques
de gestion
efficace de
portefeuille
et de Swaps
de

Instruments financiers dérivés: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez la section «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques».

Utilisation de Swaps de rendement total: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques».

Instruments financiers dérivés: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez la section «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques».

Utilisation de Swaps de rendement total: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques».

rendement total	Techniques de gestion efficace de portefeuille: Pas d'utilisation de Contrats de Prêt de titres, de Contrats de Mise en pension et de Prise en pension.	Techniques de gestion efficace de portefeuille: Pas d'utilisation de Contrats de Prêt de titres, de Contrats de Mise en pension et de Prise en pension.
Gestionnaire d'investissement	Consultez la liste sur: www.assetmanagement.pictet	Consultez la liste sur: www.assetmanagement.pictet
Indice de référence utilisé	JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade 1-3 Years (EUR), un indice utilisé afin de mesurer la performance du risque. Etant donné que le Fonds utilise l'indice de référence pour définir son objectif de performance, la performance du Fonds sera probablement assez proche de celle de l'indice de référence, même si le Fonds est géré activement, et le Gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des titres et pondérations de l'indice.	Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 years (EUR), utilisé à des fins de mesure des performance. Etant donné que le Fonds utilise l'indice de référence pour définir son objectif de performance, la performance du Fonds sera probablement assez proche de celle de l'indice de référence, même si le Fonds est géré activement, et le Gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des titres et pondérations de l'indice.
Profil de risque	<p>Les risques énumérés ci-dessous sont les plus pertinents pour le Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Fonds. Veuillez consulter la section «Systèmes de gestion des risques et facteurs de risques» pour une description complète de ces risques.</p> <p>Risque de concentration</p> <p>Risque de contrepartie et risque de garantie</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de marché</p> <p>Risque de liquidité</p> <p>Risques liés à la durabilité et à l'ESG</p> <p>Risques liés aux instruments dérivés & techniques de GEP</p> <p>Risque lié aux ABS et MBS</p> <p>Risque propre aux titres convertibles conditionnels</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles</p> <p>Risque lié aux sukuk</p>	<p>Les risques énumérés ci-dessous sont les plus pertinents pour le Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Fonds. Veuillez consulter la section «Systèmes de gestion des risques et facteurs de risques» pour une description complète de ces risques.</p> <p>Risque de concentration</p> <p>Risque de contrepartie et risque de garantie</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de marché</p> <p>Risque de liquidité</p> <p>Risques liés à la durabilité et à l'ESG</p> <p>Risques liés aux instruments dérivés & techniques de GEP</p> <p>Risque lié aux ABS et MBS</p> <p>Risque propre aux titres convertibles conditionnels</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles</p> <p>Risque lié aux sukuk</p> <p>Risque lié aux certificats de dépôt</p>

Risque lié aux REIT (Real Estate Investment Trusts)

Approche d'exposition globale V à R absolue

V à R absolue

Effet de levier Effet de levier attendu: 50% (en fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé), calculé par la somme des notionnels.

Effet de levier attendu: 200% (en fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé), calculé par la somme des notionnels.

Classes d'Actions, commissions et charges

	Classes d'Actions de base	Investissement initial minimum	Commissions (% max) *			Taxe d'abonnement	Commission de performance
			Gestion	Service**	Banque dépositaire		
I	EUR 1 million	EUR 1 million	0,35%***	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
A	****		0,35%	0,10%	0,05%	0,01%	Néant
P	–		0,60%	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
R	–		0,90%	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
S	–		0%	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
Z	–		0%	0,10%	0,05%	0,01%	Néant

	Classes d'Actions de base	Investissement initial minimum	Commissions (% max) *			Taxe d'abonnement	Commission de performance
			Gestion	Service**	Banque dépositaire		
I	EUR 1 million	EUR 1 million	0,35%***	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
P	–		0,60%	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
R	–		0,90%	0,10%	0,05%	0,05%	Néant
Z	–		0%	0,10%	0,05%	0,01%	Néant

Devise du Fonds EUR

EUR

Renseignements sur les transactions

Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable
Heure limite	Jour 1, avant 15h00 CET*
Jour de calcul	Le Jour de semaine suivant le Jour 1
Transaction réglée	3 Jours de semaine après le Jour 1

Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable
Heure limite	Jour 1, avant 15h00 CET*
Jour de calcul	Le Jour de semaine suivant le Jour 1

Transaction réglée

3 Jours de semaine après le Jour
1

Classification SFDR Article 6

Article 6

Annexe 3

Détails des changements apportés à Pictet – Quest Emerging Sustainable Equities

	DE PICTET – QUEST EMERGING SUSTAINABLE EQUITIES	À PICTET - GLOBAL MULTI ASSET THEMES
Informations générales	<p>Le Fonds investit principalement dans des actions et titres assimilés de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social dans des pays émergents.</p> <p>La construction du portefeuille est basée sur un procédé quantitatif qui adapte le portefeuille en fonction de la stabilité financière, dont le but est de construire un portefeuille présentant des caractéristiques financières et durables supérieures.</p>	<p>Le Fonds offre principalement une exposition à la performance de thèmes et d'idées d'investissement qui dépassent les limites traditionnelles de l'allocation d'actifs et bénéficie de cette performance. Il investira dans des titres de créance de toute nature (d'entreprises et souverains) dont la notation moyenne est égale ou supérieure à BBB- à long terme, y compris des instruments du marché monétaire, des actions, des biens immobiliers, des liquidités et des devises («Investissements»).</p> <p>Il investit principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement dans les Investissements; et/ou - dans des organismes de placement collectif (OPCVM et autres OPC conformes aux dispositions de l'article 41. (1) e) de la Loi de 2010), ayant pour objectif principal d'investir dans les Investissements; et/ou - dans des valeurs mobilières offrant une exposition aux Investissements.
Objectif d'investissement	Augmenter la valeur de votre investissement.	Augmenter la valeur de votre investissement tout en s'efforçant de dépasser la performance de l'Indice de référence à long terme.
Politique d'investissement		
Titres de participation & titres similaires	100%***	100%***
Actions	100%***	100%***
ADR, GDR, EDR	49%	30%

REIT à capital fixe	20%	30%
IPO	10%	10%
SPAC	10%	10%
Titres de participation 144A	10%	30%
Titres de créance & titres similaires	15%	100%
Obligations <i>investment grade</i>	15%	100%
Obligations à haut rendement / inférieures à <i>investment grade</i>	20%	20%
Titres en défaut et en difficulté	0%	10%
Obligations convertibles (hors obligations CoCo)	10%	15%
Obligations convertibles conditionnelles	10%	15%

(Obligations CoCo)		
Titres de créance 144A	10%	30%
ABS/MBS	0%	0%
Titres à revenu fixe conformes à la charia (sukuk)	0%	10%
Liquidités & titres similaires	49%	100%
Instrument du marché monétaire	15%	100%
<i>A des fins de trésorerie et d'investissem ent</i>		
Liquidités à vue	20%**	20%**
Dépôts	49%	49%
Autres restrictions générales		
OPCVM et/ou autres OPC à capital variable y compris	10%	30%

d'autres
Fonds de la
SICAV

Produits
structurés
avec/sans
dérivés
intégrés

10%

30%

Matières
premières (y
compris
métaux
précieux) et
immobilier

0%

30%

Limités à une
exposition
indirecte via
des actifs
autorisés

Concentration et zone géographique d'investissement: Les pays émergents (jusqu'à 100%), y compris les Actions A chinoises par le biais (i) du statut QFI accordé au Titulaire QFI et/ou (ii) de Stock Connect. Investissement en Russie autre qu'à la bourse de Moscou (jusqu'à 10%). Bien qu'il soit prévu de mettre l'accent sur les Pays émergents, le Fonds peut investir dans tous pays et dans toute devise. Il peut également investir dans tout secteur économique.

Concentration et zone géographique d'investissement: les Pays émergents (jusqu'à 49%), y compris les Actions A chinoises (jusqu'à 20%) par le biais (i) du statut QFI accordé au Titulaire QFI et/ou (ii) de Stock Connect. Le Fonds peut investir dans tout pays et dans toute devise. Il peut également investir dans tout secteur économique.

Profil
d'investisseur

Destiné aux investisseurs:

- > Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent sur les marchés émergents en identifiant les leaders sectoriels mettant en pratique le développement durable.

Destiné aux investisseurs:

- > Qui souhaitent être exposés à plusieurs classes d'actifs (actions, titres de créance, matières premières, immobilier, liquidités et devises);
- > Qui sont prêts à assumer des variations de cours.

> Qui sont prêts à assumer des variations de cours.

Utilisation d'Instruments financiers dérivés, de Techniques de gestion efficace de portefeuille et de Swaps de rendement total	<p>Instruments financiers dérivés: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Le Fonds peut aussi avoir recours à des instruments financiers dérivés dans des Actions A chinoises. Pour plus d'informations, consultez la section «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques».</p> <p>Utilisation de Swaps de rendement total: Pas d'utilisation de Swaps de rendement total.</p> <p>Techniques de gestion efficace de portefeuille: Pas d'utilisation de Prêts de titres, de Mises en pension et de Prises en pension.</p>	<p>Instruments financiers dérivés: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez la section «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques».</p> <p>Utilisation de Swaps de rendement total: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques».</p> <p>Techniques de gestion efficace de portefeuille: Utilisation de Prêts de titres afin de réduire les coûts et/ou d'obtenir des plus-values supplémentaires. Consultez la section «Utilisation de Swaps de rendement total et de techniques». Pas d'utilisation de Mises en pension et de Prises en pension.</p>
Gestionnaire d'investissement	Consultez la liste sur: www.assetmanagement.pictet	
Indice de référence utilisé	<p>MSCI EM (USD), un indice qui ne tient pas compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé à des fins de composition du portefeuille, de suivi des risques, d'objectif de performance et de mesure des performances. Le Fonds est géré activement et sa performance sera probablement sensiblement différente de celle de son indice de référence étant donné que le Gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire important pour s'écarter des titres et pondérations de l'indice.</p>	<p>ICE BofA US Dollar 3-Month Deposit Offered Rate Constant Maturity Index (USD). Utilisé à des fins d'objectif de performance et de mesure des performances. Le Fonds est géré activement et la composition du portefeuille n'est soumise à aucune contrainte par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance du Fonds peut s'écarter de celle de l'indice de référence.</p>
Profil de risque	<p>Les risques énumérés ci-dessous sont les plus pertinents pour le Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Fonds. Veuillez consulter la section «Description des Risques» pour une description complète de ces risques. Risque de contrepartie et risque de garantie</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de marché</p> <p>Risque de liquidité</p>	<p>Les risques énumérés ci-dessous sont les plus pertinents pour le Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Fonds. Veuillez consulter la section «Description des Risques» pour une description complète de ces risques. Risque de contrepartie et risque de garantie</p> <p>Risque de contrepartie et risque de garantie</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque lié aux matières premières</p>

	Risques liés à la durabilité et à l'ESG	Risque propre aux titres convertibles conditionnels
	Risques liés aux instruments dérivés & techniques de GEP	Risque de marché
	Risque lié aux certificats de dépôt Risque lié aux REIT (Real Estate Investment Trusts)	Risque de liquidité
	Risque lié aux Sociétés d'acquisition à vocation spéciale (SPAC)	Risques liés à la durabilité et à l'ESG
	Risque lié à un investissement en Russie	Risques liés aux instruments dérivés & techniques de GEP
	Risque lié à un investissement en République populaire de Chine (RPC)	Risque lié aux certificats de dépôt Risque lié aux REIT (Real Estate Investment Trusts)
		Risque lié aux Sociétés d'acquisition à vocation spéciale (SPAC)
		Risque lié à un investissement en Russie
		Risque lié à un investissement en République populaire de Chine (RPC)
		Risques liés aux investissements dans d'autres OPC/OPCVM
		Risque lié aux titres de financement structuré
		Risque lié aux sukuk
Approche d'exposition globale	Approche par les engagements	VàR absolue
Effet de levier	-	Effet de levier attendu: 30% (en fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé), calculé par la somme des notionnels

Classes d'Actions, commissions et charges	Classes d'Actions de base	Investissement initial minimum	Commissions (% max) *			Taxe d'abonnement	Commission de performance	Classes d'Actions de base	Investissement initial minimum	Commissions (% max) *			Taxe d'abonnement	Commission de performance
			Gestion	Service* *	Banque dépositaire					Gestion	Service* *	Banque dépositaire		
	I	USD 1 million	1,20%	0,20%	0,12%	0,05%	Néant	I	USD 1 million	0,75%	0,20%	0,06%	0,05%	Néant
	A	***	1,20%	0,20%	0,12%	0,01%	Néant	P	-	1,50%	0,20%	0,06%	0,05%	Néant
	P	-	2,40%	0,20%	0,12%	0,05%	Néant	R	-	2,00%	0,20%	0,06%	0,05%	Néant
	R	-	2,90%	0,20%	0,12%	0,05%	Néant	Z	-	0%	0,20%	0,06%	0,01%	Néant
	S	-	0%	0,20%	0,12%	0,05%	Néant	B	USD 10 000	2,00%	0,20%	0,06%	0,05%	Néant
	Z	-	0%	0,20%	0,12%	0,01%	Néant							
	B	USD 10 000	2,90%	0,20%	0,12%	0,05%	Néant							

Devise du Fonds	USD	USD
-----------------	-----	-----

Renseignements sur les transactions	USD		USD	
	Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable	Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable
Heure limite	Jour 1, avant 13h00 CET *	Jour 1, avant 13h00 CET *	Le Jour ouvrable précédant le Jour 1, avant 15h00 CET *	
Jour de calcul	Jour 1	Jour 1	Le Jour de semaine suivant le Jour 1	
Transaction réglée	4 Jours de semaine après le Jour 1	4 Jours de semaine après le Jour 1	3 Jours de semaine après le Jour 1	

Classification SFDR Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8 du SFDR; voir «Informations précontractuelles relatives au SFDR» pour plus d'informations).

Article 6

Annexe 4

Dans le tableau, (i) le paiement des souscriptions et des rachats et (ii) le calcul de la valeur nette d'inventaire se feront dans les délais indiqués ci-dessous, T désignant le Jour de valorisation concerné.

	Cycle de règlement actuel	Nouveau cycle de règlement	Jour de calcul actuel	Nouveau Jour de calcul
Pictet - USA Index	Souscription et Rachat: T+2	Souscription et Rachat: T+1	T+1	Inchangé
Pictet - Absolute Return Fixed Income	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Climate Government Bonds	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Emerging Corporate Bonds	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Global Bonds	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Global Emerging Debt	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Global Fixed Income Opportunities	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Global High Yield	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Global Sustainable Credit	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Short Term Emerging Corporate Bonds	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Strategic Credit	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T
Pictet - Sustainable Emerging Debt Blend	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T

Pictet - Ultra Short - Term Bonds USD	Souscription et Rachat: T+2	Souscription et Rachat: T+1	T+1	Inchangé
Pictet - USD Government Bonds	Souscription et Rachat: T+2	Souscription et Rachat: T+1	T+1	T
Pictet - USD Short Mid-Term Bonds	Souscription et Rachat: T+3	Souscription et Rachat: T+1	T+1	T
Pictet - Biotech	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Clean Energy Transition	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Digital	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Family	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Global Environmental Opportunities	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Global Megatrend Selection	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Global Thematic Opportunities	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Health	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Human	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Indian Equities	Souscription et Rachat: T+4	Souscription et Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Nutrition	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Positive Change	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé

Pictet - Premium Brands	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Quest Global Sustainable Equities	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - ReGeneration	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Robotics	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Security	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - SmartCity	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Timber	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé
Pictet - Water	Souscription et Rachat: T+2	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T	Inchangé

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Avis aux Actionnaires de PICTET (la «SICAV»)

LUXEMBOURG, LE 7 FÉVRIER 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15, Avenue J.-F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires de la SICAV, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans le prospectus de la SICAV daté de mars 2024 (le «Prospectus»).

Ces modifications n'entraîneront aucun changement au niveau des commissions versées ni à la façon dont les Compartiments sont gérés, ni au niveau de votre capacité à exercer votre droit en lien avec votre investissement. Votre approbation n'est dès lors pas requise. Ces modifications entreront en vigueur dès réception de la version visée du Prospectus (attendue en mars 2024).

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de septembre 2023.

1. Modifications concernant certains Actionnaires

- 1.1 Pictet - Quest Global Sustainable Equities, Pictet - Quest Europe Sustainable Equities, Pictet - Japanese Equity Opportunities, Pictet - Japanese Equity Selection, Pictet - Positive Change, Pictet - Family, Pictet - Digital, Pictet - Premium Brands, Pictet - Robotics, Pictet - Security

Afin de renforcer la promotion des caractéristiques ESG, le pourcentage d'investissements durables («ID») publié dans les informations précontractuelles sera augmenté comme suit pour les Compartiments susmentionnés:

NOM DU COMPARTIMENT	% ACTUEL D'ID	% NOUVEAU D'ID
Pictet - Quest Global Sustainable Equities	5%	30%
Pictet - Quest Europe Sustainable Equities	5%	30%
Pictet - Japanese Equity Opportunities	0%	20%
Pictet - Japanese Equity Selection	0%	20%
Pictet - Positive Change	5%	20%
Pictet - Family	0%	10%
Pictet - Digital	0%	10%
Pictet - Premium Brands	0%	10%
Pictet - Robotics	0%	51%
Pictet - Security	0%	51%

En outre, compte tenu du nouveau pourcentage d'investissements durables, les compartiments Pictet – Robotics et Pictet – Security seront désormais classés SFDR Article 8 - Incidence positive au lieu d'Approche à tendance positive.

Enfin, à des fins de clarification, la politique et les objectifs d'investissement de Pictet – Security ont également fait l'objet d'une légère modification, «*contribuer à assurer l'intégrité, la santé et la liberté, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entreprise ou d'un gouvernement*» étant remplacé par «*aider à maintenir l'intégrité, la santé, la sécurité et la protection des individus, des entreprises et des gouvernements (à l'exclusion de la défense)*».

1.2 Pictet - Sovereign Short-Term Money Market EUR, Pictet - Sovereign Short-Term Money Market USD, Pictet - Absolute Return Fixed Income, Pictet - Global Bonds, Pictet - EUR Bonds, Pictet - Global Fixed Income Opportunities, Pictet - CHF Bonds, Pictet - EUR Corporate Bonds, Pictet - Emerging Debt Blend, Pictet - Global Emerging Debt, Pictet - Emerging Local Currency Debt, Pictet - Climate Government Bonds, Pictet - Multi Asset Global Opportunities

Le texte sur l'engagement (dialogue collaboratif) et le vote par procuration disponible au paragraphe «Actionnariat actif», question «Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier», a été reformulé à des fins de clarification.

Le dernier Prospectus est disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social de la SICAV.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt